



Fédération des Conseils de Parents d'élèves

Votre enfant entre en 6^{ème} au collège Paul Bert Informations sur la rentrée 2019

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter les parents d'élèves :

❖ FCPE collège Paul Bert
Mme SEMDANI-ZITZERMANN
Tél : 06 11 69 73 48
M. Christian GREGORI
M. Yves RIVIERE
Tél : 06 76 04 08 42
M. Henri MENETRAT
Tél : 06 60 77 86 12
Mme Céline SAGUET

fcpe.paulbert.savigny@gmail.com
chadia.semdani@gmail.com

gregori.christian@orange.fr

yves.riviere@gmx.fr
henri.menetrat@syneoshealth.com

celinesaguet@gmail.com



Fédération des Conseils de Parents d'élèves

Ce livret d'accueil a pour objectif de présenter le collège: les différents personnels, les nouveautés par rapport au CM2 et la vie au collège.

La 6^{ème} n'est pas seulement un changement de classe comme les années précédentes : c'est aussi la découverte du collège où votre enfant va passer quatre ans de sa vie.

La FCPE souhaite à votre enfant une bonne année de 6^{ème}.

1. Informations préalables

➤ Coordonnées du collège Paul Bert

Adresse : 2 rue de la Liberté, 91600 SAVIGNY SUR ORGE

Téléphone : 01 69 05 19 17

Adresse internet : <http://www.clg-bert-savigny.ac-versailles.fr>

Plateforme ENT : <http://www.moncollege-ent.essonne.fr>

➤ Vos interlocuteurs à Paul Bert :

✓ La direction:

- **Mme BONFANTI Catherine:** Principale du collège. Elle dirige l'établissement et est responsable du projet d'établissement : volets pédagogique et éducatif. Elle est aussi l'ordonnateur des dépenses.
- **M.GRANDJEAN:** Principal-adjoint .Il assiste le chef d'établissement dans ses missions.
- **Mme LEPETIT :** gestionnaire. Elle dirige les personnels ATOS (personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service) du collège. Elle gère le budget du collège ; elle reçoit par exemple les chèques pour la cantine, achète les fournitures, les manuels scolaires, passe les commandes...

✓ La conseillère principale d'éducation(CPE): Mme BETHUNE.

Elle est responsable de la vie scolaire. Elle contrôle les absences et les retards des élèves.

✓ Les assistants d'éducation travaillent avec la CPE. Ils assurent la surveillance/l'accompagnement des élèves pendant les récréations, la demi-pension, les heures de permanence...

✓ Autres acteurs

- Mme LE FAOU : professeur-documentaliste, elle gère et anime le CDI, centre de documentation et d'information. Son rôle est de proposer des lectures, d'apprendre aux enfants à faire des recherches documentaires...
- L'assistante sociale, intervient deux fois par semaine au collège. Elle a un rôle d'écoute, de soutien et de prévention. Par exemple, elle rencontre les élèves et les parents qui connaissent des difficultés sociales, financières ou autres et les aide à les résoudre.
- Une PSY-EN : elle rencontre les élèves pour les aider à construire leur projet d'orientation.



✓ Le professeur principal:

Il est le professeur référent de la classe de votre enfant, anime et se concerta avec l'équipe pédagogique de la classe. Il collecte les avis des autres professeurs de votre enfant. C'est avec lui que vous devez prendre contact pour toute question concernant la scolarité de votre enfant.

➤ Inscription :

La liste des fournitures scolaires est remise lors de l'inscription au collège du 11 au 14 juin 2019 et reste disponible sur le site du collège.

➤ La visite du collège :

En CM2, les élèves visitent le collège « Paul Bert » pendant le temps de classe.

Il leur est notamment expliqué :

- le fonctionnement et les projets du collège
- le restaurant scolaire
- les règles de vie.

➤ Structures 2019-2020

A la rentrée 2019, le collège comptera 19 classes ainsi réparties (pour un effectif prévisionnel de 531 élèves) :

- 5 classes de 6^{ème}
- 5 classes de 5^{ème},
- 5 classes de 4^{ème}
- 4 classes de 3^{ème}

ainsi qu'une section UPEAA.

Pour la huitième année, le collège accueillera une section UPEAA (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants) permettant de scolariser une trentaine d'élèves allophones nouvellement arrivés en France. Elle a pour objectif essentiel l'apprentissage du français comme langue seconde et le développement des compétences dans les autres matières d'enseignement aux fins d'une intégration rapide de ces élèves dans une classe ordinaire.

2. La vie au collège

➤ **Des changements importants par rapport au CM2 :**

- De nouvelles matières : - La technologie
- Les arts plastiques
- La musique
- Les sciences et vie de la terre (SVT)
- les sciences physiques
- De nouveaux lieux et temps de travail : Le CDI (centre de documentation et d'information) .Il est ouvert tous les jours de 8h30 à 17h10, mis à part le créneau de 11h30/12h15. Votre enfant pourra y consulter librement revues, livres, dictionnaires. Il pourra également avoir accès à des ordinateurs, au réseau internet réservé exclusivement aux recherches documentaires.
- Les semaines paires et impaires. Une semaine sur deux, l'emploi du temps de votre enfant change un petit peu.

La vie au collège, comme au primaire, reste encadrée par son règlement intérieur, présent dans le carnet de correspondance de chaque élève : il doit être lu attentivement et signé par les parents et les élèves.

➤ **Les horaires**

Le collège est ouvert de 8h15 à 18h00. Il convient de rentrer dans le collège 10 minutes avant le début des cours car l'enfant doit passer, au préalable, à son casier pour y déposer ses affaires scolaires.

Pour la rentrée, les élèves de 6ème seront reçus seuls. Les autres niveaux effectuent une rentrée en décalé.

➤ **Le conseil de classe :**

Le conseil de classe se réunit en fin de trimestre pour faire le bilan du trimestre: ambiance, problèmes généraux rencontrés dans la classe, ainsi que la situation scolaire de chaque élève. Présidé par le Chef d'établissement ou son adjoint, il comprend des enseignants de la classe, deux élèves délégués et deux parents ainsi qu'éventuellement le conseiller d'éducation, la Psy-EN et l'assistante sociale. Afin de représenter au mieux les intérêts de vos enfants, nous vous conseillons de répondre aux questionnaires que les parents vous feront parvenir.

➤ **Le casier :**

Un casier est mis à la disposition des élèves, deux élèves se partageant le même casier. Ces derniers doivent fournir le cadenas et ne pas laisser d'objet « de valeur » à l'intérieur.

➤ **L'emploi du temps :**

- Des cours ont lieu le mercredi matin mais pas le samedi. L'emploi du temps est remis le jour de la rentrée par le professeur principal. Il doit figurer dans le cahier de textes et dans le carnet de correspondance. Les changements d'emploi du temps temporaires ou définitifs sont portés sur le cahier de correspondance. Il est recommandé aux parents de suivre les éventuels changements d'emploi du temps en consultant régulièrement le carnet de correspondance ou l'ENT (voir plus loin)
- En 6^{ème}, le professeur principal prend aussi en charge ses élèves dans le cadre **d'une heure hebdomadaire réservée à la méthodologie, à la gestion de l'emploi du temps et du matériel.** Cette heure évolue en cours d'année vers une prise en charge individualisée d'élèves en difficulté.

➤ **Le cahier de texte ou agenda:**

L'élève doit y reporter journalièrement les leçons et devoirs à préparer. Il permet de suivre le travail à effectuer par l'enfant. Il est recommandé aux parents d'en prendre connaissance régulièrement. Ils doivent aussi savoir qu'à chaque cours correspond en général une leçon. Les parents peuvent consulter sur l'ENT du collège le cahier de texte électronique.

➤ **Les langues enseignées en 6^{ème} : anglais/allemand**

Votre enfant suivra l'enseignement :

Soit de l'anglais à raison de 4h hebdomadaires ;

Soit de l'anglais et de l'allemand à raison de 3 heures hebdomadaires pour chaque langue, en intégrant la classe bi-langue.

Ouverte pour la 5^{ème} année consécutive au collège, la classe de 6^{ème} bi-langue est constituée sur les bases suivantes :

- Le recrutement des élèves se fait en lien avec les directions des écoles qui recueillent les demandes d'inscription des parents.
- Le choix de la bi-langue engage les enfants pour toute leur scolarité sur ces 2 langues.
- La section est ouverte à 30 élèves, répartis dans deux classes ;

➤ **La restauration:**

Le collège met un service de restauration à la disposition des élèves à 11h40 et 12h35 (self).

Les élèves externes qui souhaitent manger, à titre exceptionnel, à la cantine peuvent acheter des tickets repas auprès de l'intendance.

Le self ne fonctionne pas le mercredi. Le paiement s'effectue une fois par trimestre. Sous conditions de ressources, des aides financières sont prévues.

➤ **L'association sportive (AS)**

Chaque mercredi après-midi, l'association sportive du collège, animée par les professeurs d'EPS, organise des activités à destination des élèves du collège dans diverses disciplines:



Fédération des Conseils de Parents d'élèves

Chaque élève du collège peut s'inscrire en échange d'une cotisation annuelle et multi activités d'environ 25 euros (un élève peut pratiquer plusieurs activités à l'AS en ne payant qu'une fois). Il faut prévoir un certificat médical et une autorisation parentale..

Les entraînements visent à la découverte des activités, à la formation des jeunes arbitres, au perfectionnement (compétitions ouvertes à tous les niveaux), l'apprentissage de la citoyenneté et au partage (moments conviviaux, sorties, tournois).

En parallèle, plusieurs évènements sont organisés par l'AS : tournoi des 6ème pour la découverte des activités, cross départemental, olympiades des collèges, journée du sport scolaire, tournoi de fin d'année, rencontre profs/élèves.

3. Communication parents, élèves, professeurs

➤ **Le carnet de correspondance:**

Il sert de lien entre la famille et le collège. Une partie est réservée à la correspondance entre parents et professeurs, une autre aux exemptions de cantine, aux retards ou absences. **Nous vous conseillons de consulter chaque soir ce carnet et de le signer dès qu'il y a une information.**

➤ **Sites internet :** le site du collège et l'ENT (environnement numérique de travail)

Ils sont destinés autant aux parents qu'aux enfants.

Nous vous invitons à les consulter très régulièrement.

Site du collège Paul Bert: <http://www.clg-bert-savigny.ac-versailles.fr>

Sur ce site, de nombreuses informations sont présentes dont notamment :

- la vie de l'établissement, les dates de vacances, le menu de la cantine, l'agenda, les actualités,...
- les coordonnées des représentants de parents d'élèves.

Sur l'ENT : <http://www.moncollege-ent.essonne.fr>



Sur ce site, vous pourrez consulter sur l'appli Pronote :

- les notes de votre enfant
- la vie scolaire avec l'emploi du temps, les absences de votre enfant.
- le cahier de texte en ligne : c'est un outil pour les élèves et leur famille mais il ne saurait remplacer l'agenda et la prise de notes personnelles de chaque élève.
- Une messagerie avec le secrétariat du collège ou les professeurs. Dorénavant les courriels de réponse venant du collège peuvent être notifiés dans votre messagerie personnelle.

Le collège vous communiquera en début d'année votre identifiant et mot de passe pour accéder aux informations concernant votre enfant via l'ENT.

➤ **Les rencontres parents-professeurs**

Une première rencontre a lieu en début d'année scolaire. Elle vous permettra de rencontrer en une seule fois tous les professeurs de votre enfant. Ceux-ci présenteront leur matière et ce qu'ils attendent des élèves pour l'année, le travail de classe, le travail à la maison. Le professeur principal fournira aussi des informations plus générales sur l'organisation de la vie au collège. Vous pourrez de votre côté poser toutes les questions qui vous préoccupent.

Après chaque conseil de classe, le professeur principal ou un autre professeur de la classe vous remettra au collège le bilan périodique de votre enfant. Le compte-rendu du conseil de classe rédigé par les parents d'élèves présents à ce conseil sera diffusé sur l'ENT.

Vous pouvez également demander à rencontrer individuellement un enseignant ou le professeur principal de la classe pour toute question concernant la scolarité de votre enfant. Il convient alors d'utiliser le carnet de correspondance remis à votre enfant.

➤ **Le Fover socio-éducatif (FSE)**

C'est une association socio-éducative du collège Paul Bert, composée d'élèves, de parents d'élèves et de membres du personnel de l'établissement. Le FSE a pour but de promouvoir, de coordonner et d'animer par le biais de clubs des activités périscolaires, culturelles et socio-éducatives...

Par exemple, il soutient financièrement certaines actions du collège (sorties culturelles, voyages scolaires), participe à la journée portes ouvertes, décide d'actions spécifiques (2^{ème} jeu de livres, récompenses de fin d'année, concours de logos et création de T-Shirt avec le logo, décoration du sapin de Noël, etc...)

➤ **Rôle des parents élus :**

✓ **Les parents élus au Conseil d'administration du collège**

Ils sont au nombre de 6 et siègent également aux différentes commissions (discipline, cantine, santé et citoyenneté...).

L'équipe FCPE, très active au sein de cette instance, a notamment permis l'installation de casiers et la création du livret d'accueil pour les 6^{èmes}; a obtenu la rénovation des sanitaires par le Conseil Départemental et a soutenu la mise en place d'une initiation aux premiers secours à partir de la classe de 5^{ème}; organise le forum des métiers pour les 4^{ème} et 3^{ème}

✓ **Les parents délégués de classe**

Le conseil de classe se réunit trois fois par an. Les parents délégués désignés par les associations de parents d'élèves y siègent. Avant chaque conseil, ils recueillent vos remarques, questions ou propositions. Ils sont les porte-paroles de tous les parents de la classe devant le conseil. Ils rédigent un compte-rendu distribué par le biais de l'ENT. **Dans l'intérêt de vos enfants, nous vous rappelons l'importance de répondre au questionnaire que les parents délégués vous adresseront** sous forme imprimée ou par courriel si vous acceptez de le fournir, avant chaque conseil de classe.

Pour être parent représentant au conseil de classe, c'est très simple: dès la rentrée, il suffit de le mentionner sur votre bulletin d'adhésion ou de le signaler à un membre de la FCPE du collège.

Au mois d'octobre, vous serez amenés à désigner vos représentants lors des élections de parents d'élèves.



Fédération des Conseils de Parents d'élèves

L'équipe FCPE

L'équipe est constituée de parents qui font le choix de prendre part bénévolement à la vie du collège en rejoignant la liste FCPE. Nous nous réunissons une fois par mois afin de mutualiser les informations sur la vie et la scolarité au collège et suivre les actions que nous menons.

Nous vous invitons à nous contacter ou à participer à **notre assemblée générale** qui aura lieu

Le 6 septembre 2019 à 20h30

Salle de l'Ancienne Perception située au 6, rue René Legros à Savigny-sur-Orge

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter les parents d'élèves :

- | | |
|--------------------------|--|
| ❖ FCPE collège Paul Bert | fcpe.paulbert.savigny@gmail.com |
| Mme SEMDANI-ZITZERMANN | chadia.semdani@gmail.com |
| Tél : 06 11 69 73 48 | |
| M. Christian GREGORI | gregori.christian@orange.fr |
| M. Yves RIVIERE | |
| Tél : 06 76 04 08 42 | yves.riviere@gmx.fr |
| M. Henri MENETRAT | henri.menetrat@syneoshealth.com |
| Tél : 06 60 77 86 12 | |
| Mme Céline SAGUET | celinesaguet@gmail.com |

Fondée en 1947, la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves dite FCPE est la première fédération de parents d'élèves, en France. Elle est présente dans la plupart des établissements où elle participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents. La FCPE est une force de propositions et d'actions.

La F.C.P.E. édite "La revue des parents" et "La famille et l'école". www.fcpe.asso.fr